

Du *Crente juir* — an mil huit cent soixante-dix-sept, à dix heures.

ACTE DE MARIAGE de *Paulin Thomas Julien*

N° 6
Paulin
Thomas
Julien

Agé de *vingt six* ans, né à *La Gaurde* département de *Quers* mil du mois d' *avril* cent cinquante sept profession de *cultivateur* domicilié à *La Gaurde* département de *Quers* fils *marié* de *Julien Julien* né à *La Palotte* département de *Quers* profession de *cultivateur* domicilié à *La Gaurde* département de *Quers* et de *Margdelaine Justine Antoinette Blaine* née à *La Gaurde* département de *Quers* son épouse, sans profession Domiciliée à *La Gaurde* par le fait et le lieu de présents et consentant de *bonne part*.

Et d. *Margdelaine Josephine Pélissier*
Agée de *vingt* ans, née à *La Gaurde* département de *Quers* le *quatre* du mois d' *juin* mil huit cent cinquante sept profession d' *aucune* domiciliée à *La Gaurde* département de *Quers* fille *mariée* de *Jean Joseph François Pélissier* né à *S. Nazaire* département de *Quers* profession de *cultivateur* domicilié à *La Gaurde* département de *Quers* et de *Margdelaine Bérthe Fournier* née à *S. Nazaire* département de *Quers* son épouse, sans profession Domiciliée à *La Gaurde* par le fait et le lieu de présents et consentant de *bonne part*.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de *Mariage* faite par nous dans l'église de *La Gaurde* le *quatre* du mois d' *juin* mil huit cent soixante dix sept. 2° le *libre* de *Naissance* de *Paulin Julien* 3° le *libre* de *Naissance* de *la future épouse*

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et la future épouse, qui ont assisté à *la célébration* ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du *quatre* du mois d' *juin* mil huit cent soixante dix sept, par devant M. *notaire* à *La Gaurde* département de *Quers*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Margdelaine Josephine Pélissier* et l'autre *Paulin Thomas Julien*

Le tout en présence de *Antoine Hubert Tesseraud* domicilié à *Coulin* département de *Quers* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *brûleur de vin* non parent ni allié de *la future épouse* De *Jean Joseph Pélissier* domicilié à *La Gaurde* département de *Quers* âgé de *vingt un* ans, profession de *cultivateur cousin germain de la future épouse* De *François Guiraud* domicilié à *La Gaurde* département de *Quers* âgé de *vingt cinq* ans, profession de *cultivateur beau frère de la future épouse*

Et de *Jean Pélissier* domicilié à *La Gaurde* département de *Quers* âgé de *vingt cinq* ans, profession de *cultivateur cousin germain de la future épouse*
Après quoi, moi *Eugène Blaine* Maire de la commune de *La Gaurde* faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par la future épouse et les quatre témoins susdits, et entre la future épouse et moi, de son plein et libre arbitre, et sans qu'il y ait eu de contrat de mariage, lequel n'a pas été déclaré par devant moi, notaire à *La Gaurde* département de *Quers* le *quatre* du mois d' *juin* mil huit cent soixante dix sept.

Joséphine Pélissier *Maurat Pélissier*
Guiraud Pélissier
Hubert Tesseraud

Eugène Blaine